



## Tour d'horizon

### Retour progressif sur les sites



UAT, SCO... C'est parti. Les sites ont rouvert, rouvrent ou vont rouvrir tout au long de l'été. Objectif : Pour Fabienne Dulac, un retour petit à petit, jusqu'au 23 août, date à laquelle l'entreprise a calculé la rentrée de nos clients et le besoin d'un retour à la normale de notre fonctionnement. (Mmes de Lagrevol et Colin seraient plutôt fixées sur le 31.)

D'ici là, la plupart d'entre nous aurons, sans doute, à revenir quelques jours sur leur site. N'hésitez pas à nous faire remonter vos situations et toutes informations ou questions concernant vos équipes.

### Précautions sanitaires

Si vous pensez être une personne vulnérable face au COVID, ou si vous vous fréquentez au quotidien des personnes vulnérables, contactez votre médecin et effectuez les démarches nécessaires afin d'éviter un retour sur site et des expositions aux risques dans les transports en commun. (Toutes les informations dans ANOO.)

BEAUCOUP NE PORTENT LEURS MASQUES QUE DEVANT LES AGENTS DE L'ORDRE PUBLIC



### ASC



Parmi les bons plans proposés du théâtre au programme avec des places au tarif collectivités : Théâtres de Belleville, Nouveautés, Fontaine, Edouard VII...

Egalement des musées : Abonnement annuel au Musée du Louvre, des offres au quai Branly et à découvrir le site Tal'Ticket.

Des difficultés nous ont été signalées ici ou là, suite à la reprise progressive de l'activité du personnel gérant les activités sociales et culturelles. (contact-ce@cseedoidf.org ou sur RDV)

Certains ont pu constater des retards sur l'acheminement des chèques vacances : En fait, il s'avère que c'est l'ANCV, l'organisme qui les édite et les gère, qui fait face à une demande massive et simultanée d'un très grand nombre de comité d'entreprises.

Pour la fin de l'année, les élus CSEE DO IDF ont voté l'attribution de dotations de 50€ en chèque C'KDO pour les salariés et chèques Culture pour les enfants.

La clôture des comptes 2019 s'est faite avec un excédent de trésorerie et une majorité d'élus du CSEE DO IDF, dont ceux de la Cfdt, ont fait le choix d'utiliser ce reliquat pour augmenter de 30€ la dotation cadeau de fin d'année adultes portant donc celle-ci à 80€.

## NAO

Les Négociations Annuelles Obligatoires définissent, tous les ans, le budget que l'entreprise entend mettre dans les mesures salariales et promotionnelles de son personnel.

Elles ont débuté sur des bases si faibles que les organisations syndicales ont tenu à envoyer un courrier commun de protestation. Malgré cela, peu d'avancées significatives. Surtout après les efforts consentis par tous ces derniers mois. Pour une entreprise qui se veut digitale et humaine (dans cet ordre ☺), ça la fout mal côté reconnaissance et « négociation ».

Il y avait peu de chances que le nombre de syndicats nécessaires à une validation paraphe un « accord » aussi mesquin. Et au final... Zéro signature.

Face à la décision unanime des organisations représentatives du personnel, c'est donc une décision unilatérale Orange qui doit fixer primes et augmentations diverses pour cette année. Année particulière s'il en est... !

Cette DU est tombée. Dans l'ensemble, sans trop d'écart avec ce qui avait été « lâché » en négociation, (l'entreprise a évité le ridicule) mais en orientant plus les budgets vers l'individuel que vers le général. Pour ce qui est des mesures ARCQ, rattrapage divers et situations particulières, n'hésitez pas à consulter la DU (ANOO, actualités du 8 juillet, en haut à droite : Les documents...).

Maintenant si vous voulez savoir, en petit, ce à quoi vous aurez tous droit, en brut annuel, pour un temps complet :

230 euros pour les contractuels des catégories B, C, D. (C'était 450 en 2019 !)

290 euros pour les Dbis, E, F. (C'était 525 en 2019 !)

120 euros pour les fonctionnaires des catégories I et II. (C'était 320 en 2019 !)

Si vous passez du brut au net et que vous divisez par 12 mois...

Votre feuille de paye ne va pas frémir beaucoup.

La progression par rapport à celle de l'an dernier ? Environ -40% !

### POUR UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION TRANSPARENT



## Décès d'un enfant de - de 25 ans

Face au drame, quelques jours d'humanité offerts : A compter du premier juillet 2020, la législation évolue en cas de perte d'un enfant de moins de 25 ans.

Tous les salariés ont droit à 7 jours de congés minimum financés par l'employeur + un congé de deuil de 8 jours financé à parts égales entre la Sécurité Sociale et l'employeur, soit 15 jours, fractionnables, sans perte de salaire.

## Polyvalence

Suite au COVID, les plateformes partenaires OPEN n'ont pas leurs capacités habituelles, d'où une réponse aux flux insatisfaisante pour l'entreprise et les clients.

La direction envisage donc de mettre les polyvalents home/open en 100% open pendant l'été.

C'est contraire aux engagements de l'accord polyvalence et cela impacte la PVC des personnels concernés.

La CFDT a fait remonter sa désapprobation et restera vigilante sur le sujet.

Signalez-nous ce qui sera fait (ou pas) dans les équipes concernées.

## Rentrée scolaire 2020/2021

Dans le cadre habituel, certains parents pourront profiter de facilités de service pour accompagner leurs enfants lors de la rentrée scolaire (de la maternelle à la 6ème prioritairement). Pour cela, se rapprocher de son manager et faire sa demande, dès maintenant et au plus tard le vendredi 21 août 2020.

Ces facilités ne feront l'objet d'aucune récupération.



## DOSSIER : Jeux de l'été

- 1) Quel est le département français qui peut s'écrire de deux façons, sans faire de faute ?
- 2) Quel est le département français de métropole qui ne s'écrit pas en français ?
- 3) Dans ce jeu, Séverine a 8 cartes, Eric a 4 cartes, Laurent a 7 cartes, donc Joëlle a ... cartes.
- 4) Un jeune marquis souhaite épouser la sœur de sa veuve. Est-ce légalement possible ?



- 5) Jean-Marie, Alain, Clément, Marc et Etienne comparent leurs cravates. En tout, ils en ont 26.

Jean-Marie en a le double d'Alain.

Clément et Marc en ont autant.

Etienne en a la moitié du total à lui tout seul.

Alain en a 4 de moins que Marc.

Quel est le nombre de cravates de chacun ?

- 6) Un montagnard regagne son gîte à la nuit noire. Sur le poêle éteint attend la soupe toute préparée, prête à être réchauffée. Dans la cheminée, tout est en place pour démarrer un feu et sa lampe à pétrole, éteinte, est posée sur la table.

Que doit-il allumer en premier ?



- 1) Le un, l'Ain.
- 2) Le Mor Bihan, c'est du breton ! La mer petite, le golfe du Morbihan.
- 3) Joëlle a six cartes. Chacun a un nombre de cartes correspondant au nombre de lettres de son prénom.
- 4) Le hic, c'est que si sa femme est veuve... C'est qu'il est mort le jeune marquis et qu'il n'épousera plus personne.
- 5) Eric a 13 cravates, Clément et Marc en ont 5, Jean-Marie 2 et Alain une seule.
- 6) Il faut allumer d'abord... Une allumette.